



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Lille, le 07 Avril,  
Les IA-IPR EPS,

Aux équipes d'EPS  
de la voie  
professionnelle, s/c  
de  
Mesdames et  
Messieurs les chefs  
d'établissement,

Objet : informations et préparation de la certifications 2021.

**Inspection Pédagogique  
Régionale EPS**

Mél : [ce.ipreps@ac-lille.fr](mailto:ce.ipreps@ac-lille.fr)  
Hôtel académique  
144 rue de Bavay  
59000 Lille cedex

En cette période complexe, nous espérons que vous vous portez bien et que vous prenez soin de vous et de vos proches. Nous vous remercions pour l'engagement dont vous faites preuve au quotidien et l'attention que vous portez aux élèves de la voie professionnelle, particulièrement aux plus fragiles. Cette période de confinement peut être aussi l'occasion de travailler en équipe, à distance.

Bien conscients de la situation inconfortable liée à la parution tardive des textes relatifs à la certification, nous tenons cependant à vous présenter un certain nombre d'éléments.

Afin de vous accompagner dans le travail de réflexion et de préparation que vous poursuivez, nous vous rappelons les différents textes cadrant vos réflexions :

Cadrage institutionnel :

- Voie Professionnelle : BO spécial n°5 du 11 avril 2019 ; Arrêté du 30 août 2019 – J.O. du 05/09/2019 les CAP.
- Voie Générale et Technologique : BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 ; Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 ; Arrêté du 28 juin 2019 ; circulaire n° 2019-129 du 26-9-2019.

Au sujet de la certification de la voie professionnelle en CAP, pour la session 2021, nous sommes toujours dans l'attente de la publication de la circulaire. Dès maintenant, nous souhaitons vous accompagner et vous encourager à engager une réflexion pour anticiper la production d'un dossier relatif à la certification. Ce travail sera également nécessaire pour le baccalauréat professionnel, session 2022 dont les évolutions sont prévues en septembre 2021.

Les formations dont ont bénéficié un grand nombre d'entre vous se sont concentrées sur l'actualisation du projet synthétique en lien avec l'identification des besoins de vos élèves. L'actualisation du projet synthétique est en ce sens indispensable.



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Inspection Pédagogique  
Régionale EPS

Mél : [ce.ipreps@ac-lille.fr](mailto:ce.ipreps@ac-lille.fr)  
Hôtel académique  
144 rue de Bavay  
59000 Lille cedex

Les nouveaux programmes EPS de LPRO (BO spécial n°5 du 11 avril 2019) vous engagent, notamment à spécifier les attendus de fin de lycée professionnel (AFLP) au regard des besoins des élèves accueillis et des APSA supports de l'enseignement et de la certification. Nous attirons votre attention sur la vigilance à porter sur le choix et la déclinaison de ces AFLP.

Vous retrouverez sur le site académique les supports de formation qui peuvent vous aider à la conception et la formalisation de ces attendus.

Nous attirons votre attention toute particulière sur les liens de formation ci-dessous :

- diapositive 25 sur ce lien <http://eps.discipline.ac-lille.fr/se-former/formations-programmes/transformation-voie-professionnelle/journee-1/formation-nouveaux-programmes-voie-professionnelle.pdf/view>

- diapositives 8 et 10 sur ce lien <http://eps.discipline.ac-lille.fr/se-former/formations-programmes/voie-professionnelle/journee-2/accompagnement-programmes-voie-pro-j2-2019.pdf/view>. Ce travail nécessaire alimentera les outils qui vous seront proposés à la parution des textes relatifs à la certification .

Les lycées d'enseignement général et technologique ont été destinataires d'un courrier et de documents relatifs à la construction de leur projet annuel de protocole d'évaluation (P.A.P.E). Pour la construction de leur P.A.P.E, il leur est demandé de renseigner notamment un document d'auto-positionnement et des grilles d'épreuve (référentiels locaux d'épreuves).

Nous vous incitons à accéder par le biais du site académique EPS au courrier à destination des LGT (dans l'onglet « *Certification LGT* »). Il explique la démarche dans laquelle sont engagés vos collègues de voie GT. Nous y évoquons la formalisation des référentiels locaux d'épreuves de baccalauréat dans le cadre de la construction de leur P.A.P.E et le renseignement d'un document d'auto-positionnement.

Les procédures futures retenues par les IAIPREPS de l'académie de Lille en accord avec les membres de la CAHPN seront similaires (dépôt numérique du P.A.P.E. et du document d'Auto-positionnement via eduline et le thémasite EPS ; accompagnement par l'Inspection et la CAHPN).

Dans ce sens, la poursuite de votre travail collectif de formalisation du projet synthétique est fondamentale. Il regroupera les éléments qui vous permettront de choisir aux mieux les AFLP à destination de tous vos élèves de la voie professionnelle, en intégrant la différenciation CAP/BAC PRO. Il vous permettra d'engager plus rapidement la formalisation de vos documents certificatifs.

Mesdames et messieurs les enseignants d'EPS, nous mesurons les enjeux liés à ce contexte singulier en lycée professionnel et votre engagement pour y répondre. Nous restons à votre écoute et sommes à vos côtés au service des élèves et des familles.

L'équipe des IA IPR EPS de l'académie de Lille